

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 30 (1966)
Heft: 119-120

Artikel: La doctrine de Joseph Loth sur les origines de la langue bretonne
Autor: Falc'hun, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399387>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA DOCTRINE DE JOSEPH LOTH SUR LES ORIGINES DE LA LANGUE BRETONNE

Un chercheur n'est jamais à l'aise lorsqu'il lui arrive de constater, après de longues et minutieuses recherches, que ses conclusions se trouvent en désaccord, sur des problèmes importants, avec la doctrine reçue par l'unanimité de ses collègues. Peut-il penser, sans outrecuidance, que seul il a raison contre tous ? Ou bien devrait-il pousser la modestie jusqu'à taire son opinion, et feindre de croire à des arguments qui n'ont pu, ou ne peuvent plus, emporter sa conviction ?

C'est là bien souvent un faux dilemme. En linguistique historique, par exemple, bien des problèmes majeurs ne seront sans doute jamais résolus avec le degré de certitude que comportent les sciences exactes, parce qu'aucun document ancien n'en parle explicitement. Toute solution ne peut alors s'appuyer que sur des interprétations d'indices, et reste donc, dans une certaine mesure, hypothétique. Ces problèmes ne comportent pas de solution rigoureusement sûre, mais seulement une solution vraisemblable, probable, d'une vraisemblance et d'une probabilité simplement supérieures, au dire de tel ou tel spécialiste, à celles de la solution contraire. Un affrontement d'opinions revient alors à un affrontement d'hypothèses, et l'erreur serait de prendre ces solutions hypothétiques pour des certitudes absolues.

A quelle époque le gaulois cessa-t-il d'être parlé ? Avant la chute de l'empire romain ou aux abords de l'an mille ? Aucun document ne le précise, s'il en est qui indiquent à quels moments il se parlait encore. S'est-il éteint partout à la fois, ou de manière progressive, en allant des rives de la Méditerranée à celles de la Manche, des villes à la campagne, des plaines aux régions montagneuses ? Avait-il disparu de la péninsule armoricaine avant l'arrivée des Bretons fuyant les invasions anglo-saxonnes ? S'il y était encore vivant, était-il très différent du celtique insulaire apporté par les nouveaux venus ? La langue bretonne d'aujourd'hui est-elle du pur celtique insulaire transplanté sur une terre entièrement romanisée, ou

bien un mélange de gaulois armoricain et de brittonique insulaire ? Dans cette dernière hypothèse, l'élément gaulois y est-il prépondérant, au moins dans certains dialectes ? Pourrait-il nous aider à comprendre les vestiges de gaulois dans le reste de la Gaule, dans les noms de lieux par exemple ? Pourrait-il nous aider à entrevoir ce que fut l'influence du gaulois sur le latin de Gaule pour en faire cette langue qui s'appelle aujourd'hui le français, nom germanique d'une langue latine parlée par des Celtes ?

Toutes ces questions sont liées entre elles, et la réponse apportée à chacune modifie les données de la suivante. Par exemple, si l'on admet, sur la foi de certains indices, que le gaulois était encore en usage dans la région parisienne ou en Rhénanie au début du ^v^e siècle, on croira difficilement qu'il ait pu s'éteindre en Armorique avant la fin du même siècle, et que les émigrés bretons ne l'y aient pas trouvé bien vivant. Dans cette péninsule si ouverte aux influences maritimes, les influences continentales, par contre, et parmi elles la romanisation, se sont toujours fait sentir avec un retard qu'expliquent assez l'éloignement, la situation périphérique et les difficultés de communication.

Ces problèmes intéressent à la fois les romanistes et les celtistes, du fait que des langues néo-latines se sont développées sur l'ancien domaine du celtique continental. Toute nouvelle prise de position les concernant entraîne donc des répercussions en deux domaines linguistiques. C'est ce qui fait l'importance des études de linguistique bretonne.

J'en ai fait l'expérience par la curiosité, et les controverses, que suscitérent les deux états successifs de mon *Histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique*¹. C'était la première tentative de contrôler et de compléter l'histoire d'une langue celtique à partir des données d'un atlas linguistique. Mais l'histoire que me semblaient postuler les données de l'*Atlas linguistique de la Basse-Bretagne*² ne me parut pas conciliable avec l'histoire de la langue bretonne telle qu'on l'enseignait partout depuis les travaux de Joseph Loth³.

1. Éditée aux P. U. F., 1963 (2 vol. ; I : textes, 374 p. ; II : cartes, 64 p.). Par rapport à l'édition ronéotypée de 1951, cette édition imprimée contient une centaine de pages d'additions signalées par une typographie spéciale.

2. Pierre Le Roux, *Atlas linguistique de la Basse-Bretagne*. Librairie Universitaire, 5, rue de la Motte-Fablet, Rennes. (Fasc. 1, 1924 ; 2, 1927 ; 3, 1937 ; 4, 1943 ; 5, 1953 ; 6, 1963).

3. Voir surtout *L'émigration bretonne en Armorique du Ve au VII^e siècle de notre ère*, Rennes, 1883 ; *Chrestomathie bretonne*, Paris, Bouillon, 1890 ; *Les mots latins dans les*

Revue de linguistique romane.

Loin d'admettre le caractère récent de la fragmentation dialectale du breton, que J. Loth situait vers le ^{xvi}^e siècle (Cf. *Chrestomathie*, p. 81 et 327), je conclusais à une dualité dialectale primitive que j'expliquais ainsi :

« La période la plus ancienne [de l'histoire de la langue bretonne], qui doit commencer peu après l'immigration bretonne, se caractérise par l'existence de deux grands dialectes : le breton du Nord-Ouest, parlé dans toute l'ancienne Domnonée, et les presqu'îles occidentales de la Cornouaille ; le breton du Sud, parlé depuis Quimper jusqu'aux rives de la Vilaine. Le Nord-Ouest, qui avait reçu un apport plus considérable d'immigrés bretons, garda mieux les traits essentiels du brittonique commun (voir plus loin carte p. 339).

Au Sud, où de plus faibles contingents bretons fusionnèrent avec des populations armoricaines de moins en moins romanisées à mesure que l'on allait de l'Est vers l'Ouest, la langue des nouveaux venus subit fortement l'influence de celle des occupants antérieurs, tant dans sa phonétique que dans son vocabulaire. Les innovations phonétiques relèvent des mêmes tendances qui ont commandé l'évolution du latin dans le Nord de la France. L'accent se maintient sur la dernière syllabe. Les spirantes dentales s'amuïssent... Le contact de voyelles antérieures a pour effet de palataliser les consonnes vélaires... En morphologie... les perturbations les plus graves ont pour siège la région la plus pauvre à la fois en noms de lieux en *Plou-* et en noms en *-ac*. Il n'est pas exclu qu'elles soient imputables à des populations peu romanisées, guère plus romanisées peut-être que l'actuelle Basse-Bretagne n'était francisée il y a un siècle, et chez lesquelles le breton aura supplanté le gaulois plutôt que le bas-latin ¹ ».

Aujourd'hui, je préférerais parler de « populations chez lesquelles le gaulois armoricain aura été moins marqué par la surimposition de traits dialectaux d'origine insulaire », ce qui n'exclurait pas d'ailleurs qu'au bout de cinq siècles d'occupation romaine ce gaulois armoricain fût lui-même fortement teinté d'influences latines. Mais, à la différence de Joseph Loth, je ne crois pas, je ne peux plus croire à l'extinction du gaulois en Armorique avant l'arrivée des Bretons. De la proche parenté du gaulois et du brittonique insulaire a dû résulter ensuite moins l'éviction de l'un par l'autre qu'un amalgame des deux, un amalgame au pourcentage d'ailleurs variable suivant la proportion de Bretons et d'Armoricains en présence dans chaque canton, ce qui expliquerait la dualité dialectale primitive dont il a été question plus haut. Les indices de colonisation bretonne sont bien plus denses au nord et à l'ouest de la Bretagne qu'au sud ².

langues brittoniques, Paris, 1892 ; *Les langues romane et bretonne en Armorique*, dans la *Revue celtique*, XXVIII (1907), p. 374-403.

1. *Histoire de la langue bretonne*, p. 337-338.

2. Voir la carte *Toponymie et peuplement*, p. 58 du tome II de l'*Histoire de la langue bretonne*, et la carte de la page 339 du présent article.

Il ne saurait être question de reprendre ici tous les détails de mon argumentation sur les problèmes où il me paraît impossible de suivre Joseph Loth. On les trouvera dans mon *Histoire de la langue bretonne* aux p. 28-40, 87-88, 97-98, 158-180, 337-345. Soulignons seulement quelques faits essentiels.

Contre le caractère récent de la divergence dialectale du vannetais, que J. Loth, d'après l'examen des chartes, situe vers le ^{xvi}^e siècle, on objectera qu'au procès de canonisation de saint Yves, qui eut lieu à Tréguier en 1327, quatre interprètes de diocèses différents devaient être toujours simultanément présents devant le tribunal chargé de recueillir les dépositions, afin de traduire immédiatement la déposition de n'importe quel témoin bretonnant ¹. Exiger la présence simultanée de quatre interprètes eût été incompréhensible sans une profonde divergence dialectale qui, déjà à cette époque, faisait obstacle à l'intercompréhension. Pour juger de l'ancienneté de la différenciation des dialectes bretons, il semble raisonnable d'accorder plus de poids au témoignage implicite de ce fait de 1327 qu'à l'interprétation de chartes du ^{xvi}^e siècle par un philologue du ^{xix}^e.

Contre l'extinction du gaulois en Armorique avant l'arrivée des Bretons, on peut invoquer un témoignage indirect de même nature, qu'Hersart de la Villemarqué fit déjà valoir en 1847.

Peu avant le début de l'émigration bretonne en Armorique, qu'on s'accorde à fixer vers 450, saint Germain d'Auxerre accomplit en Grande-Bretagne, à l'appel de l'épiscopat insulaire et mandaté par l'épiscopat de la Gaule, deux missions anti-pélagiennes, l'une en 429-431, en compagnie de saint Loup, évêque de Troyes, et l'autre en 447, en compagnie de Sévère, évêque de Trèves ². Leur biographe les représente parcourant les villes et les campagnes de l'île, attirant d'immenses foules populaires d'hommes, de femmes et d'enfants, qui décernaient, par leurs applaudissements, la victoire au meilleur orateur.

Une question se pose alors. En quelle langue prêchaient ces évêques gaulois qui obtinrent un tel succès qu'après leurs passages dans l'île il n'y fut plus question de pélagianisme ? Si c'était en bas-latin de l'époque, comment des éléments de ces foules insulaires si romanisées eussent-ils pu, quelques années plus tard, receltiser une Armorique elle-même

1. Arthur de la Borderie, *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*. Saint-Brieuc, 1887, p. 122-123, et 303.

2. Dom Louis Gougaud, *Les chrétientés celtiques*. Paris, Gabalda, 1911, p. 33-34.

romanisée ? Et si c'était en celtique, comment les évêques gaulois auraient-ils si vite et si bien appris cette langue, au point que, sitôt la Manche franchie, ils surclassaient, de l'avis des foules insulaires, les meilleurs orateurs pélagiens de l'île ? La seule réponse satisfaisante est qu'ils la parlaient encore chez eux, et que des deux côtés du Pas de Calais l'intercompréhension subsistait encore entre le brittonique insulaire et le gaulois, comme aux temps de César et de Tacite.

D'ailleurs, au témoignage de saint Jérôme (347-420), qui avait séjourné à Trèves (vers 370) et à Ancyre, la langue des Galates d'Asie Mineure ressemblait beaucoup à celles des Trévires¹. Cette observation suppose que saint Jérôme avait entendu parler gaulois à Trèves, la ville la plus romanisée de la Rhénanie qui était, après la Narbonnaise et peut-être l'Aquitaine, la région la plus romanisée de la Gaule. Ce fait en dit long sur la lenteur du recul du gaulois devant le latin. Il n'est donc pas du tout invraisemblable qu'au début et au milieu du v^e siècle les évêques d'Auxerre, de Troyes et de Trèves aient été assez bons celtophones pour oser affronter publiquement les meilleurs orateurs de l'île de Bretagne parlant la langue des insulaires.

Évoquant une phrase de Sidoine Apollinaire (430-489) où il est fait allusion à la romanisation tardive de la noblesse arverne, qui venait à peine d'abandonner le gaulois pour le latin, George Dottin² accorde que le gaulois a pu survivre jusqu'à la fin du v^e siècle : « La substitution du latin au celtique fut donc lente : il est probable qu'elle était achevée au vi^e siècle ». Ce n'est encore à ses yeux qu'une probabilité, non une certitude : de ce que le gaulois se parlait encore au v^e siècle, on ne peut évidemment conclure qu'il était mort au vi^e.

Joseph Loth n'a pas manqué d'être frappé par le témoignage de saint Jérôme sur la survivance du gaulois à Trèves vers la fin du iv^e siècle, témoignage « d'autant plus remarquable, avoue-t-il, qu'il s'applique à un pays où les écoles romaines étaient très prospères ». Mais il s'efforce d'en atténuer la portée : « Saint Jérôme, qui avait l'hyperbole facile, aura peut-être un peu forcé les termes et conclu d'un certain nombre de mots communs encore aux Gaulois et aux Galates à la persistance d'une langue commune dans les deux pays ». Cependant il doit reconnaître que cette

1. Georges Dottin *La Langue gauloise*, Klincksieck, 1918, p. 25, 69 ; l'auteur renvoie au *Commentaire de l'épître aux Galates*, II, chez Migne, *Patrologie latine*, XXVI, col. 382.

2. *Op. citato*, p. 70.

interprétation n'est pas la plus obvie : « Peut-être aussi le gaulois ne s'est-il éteint complètement en Gaule que dans le courant du v^e siècle. A cette époque, en tout cas, dans la péninsule armoricaine, c'est un fait accompli. L'étude des noms de lieux et des noms d'hommes a conduit M. de Courson à cette conclusion ¹ ».

Ainsi, Joseph Loth ne recule pas devant l'illogisme d'admettre que le fond de la lointaine péninsule armoricaine, si à l'écart des grands courants, a pu être complètement romanisé avant Trèves, centre économique et stratégique très important, doté d'ateliers célèbres et d'écoles réputées, capitale de l'empire gaulois (258-273), résidence des empereurs Maximien (286-305, 306-310), Constance Chlore (305-306) et Constantin (337-350 ²).

Le Bordelais Ausone (310-395) occupa de très hautes charges en diverses provinces de l'empire romain. Mais son père, médecin à Bordeaux, s'exprimait encore plus volontiers en gaulois qu'en latin ³. On ne s'étonnera donc pas que la noblesse arverne n'ait abandonné l'usage du gaulois qu'un siècle plus tard, au dire de Sidoine Apollinaire. Le menu peuple des régions périphériques de la Gaule ne l'aura abandonné que plusieurs siècles plus tard encore sans doute.

Ces témoignages précis de contemporains méritent plus de considération que l'interprétation tardive et contestable d'indices toponymiques. Mais la toponymie mieux étudiée abonde, elle aussi, dans le sens de ces témoignages. On pense aujourd'hui que lors de l'invasion alémanique du vi^e siècle les Helvètes parlaient encore gaulois ⁴, et que l'actuel domaine basque, contrairement à ce qu'on a longtemps cru, n'a jamais été romanisé ⁵. Ces faits rendent désormais difficilement soutenable la théorie de l'extinction du gaulois en Armorique avant l'arrivée des Bretons dans la deuxième moitié du v^e siècle.

Joseph Loth se ralliait à cette théorie en se réclamant d'Aurélien de

1. Joseph Loth, *L'émigration bretonne en Armorique*, p. 84. L'auteur renvoie à de Courson, *Cartulaire de Redon*, Prolégomènes CCXV. La référence est erronée ; il faudrait lire CCXXVII.

2. Voir l'article *Trèves* dans le *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes*, 1964.

3. P.-M. Duval, *La vie quotidienne en Gaule pendant la paix romaine*. Hachette, 1952, p. 48. Référence à Ausone, *Domestica*, IV, 24.

4. J.-H. Hubschmied, *Vox Romanica* 3 (1938), p. 48 sq.

5. Gerhard Rohlfs, *Couche de colonisation romaine et pré-romaine en Gascogne et en Aragon* dans la *Revue Internationale d'Onomastique*, mars 1955.

Courson, qui n'y fut lui-même conduit, semble-t-il, que par la méditation de l'œuvre historique de Sismondi (1773-1842), auteur très fécond et fort écouté en son temps ¹.

Comparant l'abandon de leur langue par les Gaulois à l'oubli des langues africaines chez les noirs transplantés en Amérique par la traite, Sismondi conclut de la similitude des résultats à la similitude des causes :

« Nous voyons dans les Antilles qu'il ne faut que quinze ans à des maîtres chrétiens pour détruire toute une population servile non renouvelée par la traite : on ne doit pas croire que les maîtres gaulois ou romains eussent plus d'humanité. La nation gauloise fut donc, en quelque sorte, détruite entre leurs mains. Ainsi périt un langage national qui... avait été parlé par tant de millions d'hommes : phénomène toujours rare dans l'histoire, et qui ne se peut expliquer que par l'esclavage. En effet, les esclaves, par lesquels on avait remplacé les anciens paysans, les esclaves rassemblés parmi des races différentes, souvent amenés de pays lointains, étaient obligés d'apprendre le latin, seule langue commune, afin de s'entendre les uns les autres, ou de comprendre les ordres de leurs régisseurs et de leurs maîtres ². »

Le secret de ce rapprochement imprévu entre la situation des Gaulois soumis à Rome et celle des noirs transplantés en Amérique par la traite est fourni par un ouvrage antérieur de Sismondi, *De l'intérêt de la France à l'égard de la traite des nègres* (1814).

Peu d'historiens oseraient sans doute aujourd'hui expliquer de cette manière la décadence de la langue gauloise sous l'empire romain. Mais l'explication séduisit A. de Courson : « Ces observations pleines de justesse, écrit-il, s'appliquent parfaitement à l'Armorique dont les habitants, selon Procope, étaient envoyés, par légions entières, dans de lointains parages, et qui, devenue à peu près déserte, dut recevoir des Lètes francs sur son territoire ³. »

Cependant, un point de la doctrine de Sismondi chiffonne Aurélien de Courson ; il ne peut croire que la majeure partie de la Troisième Lyonnaise, qui englobait la péninsule armoricaine, « maintint et sa langue et son indépendance ». Sismondi, qui partageait l'opinion unanime de ses contemporains sur l'origine gauloise de la langue bretonne, ne pouvait concilier cette survivance locale du gaulois en Armorique avec son explication de l'extinction du gaulois ailleurs, à moins de soutenir que la partie

1. Voir les notices que lui consacrent le *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes* et l'*Encyclopaedia Britannica*. Le *Nouveau Larousse illustré* en sept volumes (1896-1904) mentionnait de lui un ouvrage sur la traite des nègres dont on verra l'intérêt.

2. Sismondi, *Histoire des Français*, I, p. 83-85 (référence donnée par A. de Courson).

3. *Cartulaire de Redon*, prolégomènes, p. CCXXVI.

restée celtophone de l'ancienne Gaule avait échappé en fait à l'autorité romaine, et donc aux transferts et aux brassages de populations qui déracinèrent ailleurs les langues indigènes. De là cette prétendue indépendance de la Troisième Lyonnaise.

A. de Courson ne pouvait se réclamer de la doctrine de Sismondi sans la rectifier sur ce point. D'où cette note : « Malgré sa science, à laquelle on rendrait plus souvent hommage si l'esprit de parti ne le dominait trop souvent, M. de Sismondi paraît croire que les Bas-Bretons ont de tout temps occupé la péninsule armoricaine. Cette déplorable confusion des mots Bretagne et Armorique est une source d'erreurs sans cesse renouvelée ¹. »

En d'autres termes, il reproche à Sismondi d'avoir ignoré l'émigration des Bretons insulaires en Armorique entre 450 et 650, émigration qui lui était familière de par une longue fréquentation des auteurs qui en parlaient. La connaissance de ce fait lui permet de corriger l'erreur de Sismondi concernant la prétendue indépendance de la Troisième Lyonnaise, tout en lui empruntant son explication de l'extinction du gaulois dans l'ensemble de la Gaule, y compris l'Armorique : « Il me paraît donc infiniment probable que ce furent les clans fugitifs des v^e et vi^e siècles qui transportèrent dans la péninsule armoricaine les débris de langue et d'institutions galliques qu'on y retrouve encore aujourd'hui ². »

Il n'y avait pas à corriger la théorie de Sismondi pour l'utiliser, mais à la rejeter en bloc comme erronée, car elle est incompatible avec des faits attestés : qu'au début du iv^e siècle un médecin bordelais préférait encore l'usage du gaulois à celui du latin, que vers la fin du même siècle saint Jérôme entendait parler gaulois à Trèves, que jusqu'au début du v^e siècle la noblesse arverne parla gaulois, et les Helvètes jusqu'aux invasions alémaniques du vi^e siècle.

Il est surprenant qu'Aurélien de Courson ne mentionne pas en 1863 l'*Essai sur l'histoire de la langue bretonne* qu'Hersart de la Villemarqué publia en 1847 en tête du *Dictionnaire français-breton* de Le Gonidec enrichi par lui ³. Cet *Essai* renforce par de bons arguments nouveaux la thèse alors traditionnelle de la survivance du gaulois en Armorique :

« Lorsque les Romains eurent disparu, et que, fuyant devant des conquérants nouveaux arrivés du nord, les Bretons vinrent, au v^e siècle, sur le continent deman-

1. *Cartulaire de Redon*, prolégomènes p. CCXXV, note 3.

2. *Cartulaire de Redon*, prolégomènes, p. CCXXVII.

3. Édité par Prud'homme, Saint-Brieuc.

der un asile aux peuples de l'Armorique, ils y trouvèrent un idiome peu différent du leur... et que deux missionnaires de la Gaule, saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes, venaient d'employer pour les catéchiser, les prêcher à la ville et aux champs, combattre leurs hérésies et même haranguer et commander leurs armées. Ils l'y ravivèrent, l'y cultivèrent en paix grâce à leur éloignement des grands centres de civilisation romaine » (p. xix).

Plus loin l'auteur ajoute : « Les Bretons armoricains... formaient un état libre sous une hiérarchie de chefs, de race et de langue celtique, ayant chacun son petit royaume indépendant, comme ceux de l'île, et dans lequel reflourissait, *avec l'idiome mêlé de la petite et de la grande Bretagne*, les vieilles mœurs nationales fondues des deux peuples jumeaux » (p. xx).

On ne saurait définir plus clairement la langue bretonne comme un amalgame de gaulois armoricain et de brittonique insulaire. On voit aussi que La Villemarqué interprète la mission anti-pélagienne de saint Germain d'Auxerre et de saint Loup de Troyes comme un indice de la vitalité du gaulois aux environs d'Auxerre et de Troyes à la même époque. Il fournissait d'autres témoignages de la survivance tardive du gaulois, qu'on a continué d'invoquer après lui.

En 1861 encore, Arthur de la Borderie, l'historien national de la Bretagne, partageait l'opinion de La Villemarqué sur l'origine de la langue bretonne. On en a une preuve très curieuse dans son *Annuaire historique et archéologique de Bretagne, année 1861*. Il y publie et commente, p. 177-182, un chant populaire breton, *La vieille Ahès*, présenté comme traduisant la plainte des derniers Armoricains travaillant sous la contrainte à la construction des voies romaines. Devant tel détail de ce poème en breton très moderne, A. de la Borderie, bon juge de la traduction seulement, n'hésite pas à écrire : « On reconnaît à ce trait l'ère dioclétienne » (p. 181).

Parlant plus bas de l'arrivée des Bretons en Armorique il ajoute : « Sans doute, à ce moment même, les derniers demeurants des Osismes et des Curiosolites avaient épanché dans quelques chansons celtiques les plaintes que leur arrachait leur ruine, triste et fatale conséquence de la tyrannie romaine. Les Bretons héritèrent d'eux ces navrantes complaints ; et tout en les faisant passer dans leur dialecte, ils surent en conserver l'esprit et la force, qu'on retrouve véritablement dans le chant de *La Vieille Ahès*. Puis donc que ce chant est le dernier écho des vieilles cantilènes armoricaines, il doit être considéré comme un des plus antiques qu'ait conservés jusqu'à nous le trésor de la tradition bretonne » (p. 181-182).

Dans l'éclaircissement, p. 180, il précisait : « Ce chant avait été recueilli dans le pays de Tréguier par mon regretté ami feu M. de Penguern (de Lannion), qui m'en avait même donné une traduction. Depuis, M. Aurélien de Courson, qui en possède le texte, a bien voulu me le communiquer et m'autoriser à le publier dans cet *Annuaire*, en regard d'une traduction qui s'accorde de tous points d'ailleurs avec celle de feu M. de Penguern ».

On eût aimé connaître l'opinion d'A. de Courson sur les conclusions historiques à tirer de ce texte breton au moment où il le procurait à A. de la Borderie pour l'usage que l'on vient de voir. Deux ans plus tard, dans les *Prolégomènes* de son *Cartulaire de Redon*, il prenait du moins une position incompatible avec les conclusions de son ami. On ne peut s'empêcher de soupçonner en tout cela quelque mystificateur qui devait s'amuser au détriment de trop naïfs érudits. Sans doute A. de Courson n'a-t-il pas été dupe. Mais Sismondi l'a-t-il mieux inspiré ?

L'ancienneté attribuée à ce poème ne mérite évidemment aucune créance. Mais le commentaire qu'en fait La Borderie nous fournit du moins un témoignage irrécusable de ce qu'était en 1861 l'opinion de cet auteur sur la continuité de la celtiphonie en Armorique depuis l'époque gauloise. Aux derniers Osismes et Curiosolites il attribue des « chansons celtiques » ; entre eux et les immigrés bretons il admet une différence de « dialecte » mais non de langue.

On n'est donc pas peu surpris de constater que Joseph Loth, dans son *Émigration bretonne*, p. xx-xxi, se réclame davantage d'A. de la Borderie que d'A. de Courson :

« L'homme qui, de nos jours, a répandu le plus de lumière sur cette question si complexe [de l'émigration bretonne], M. de la Borderie, croit que les Bretons sont venus en Armorique au milieu du ve siècle, dans un pays presque désert, dont les habitants fort clairsemés étaient payens, et qu'ils y ont apporté leur nom, leur langue, leur religion et leurs institutions... Frappé du fait que les noms de lieux de la zone occupée par les Bretons ont une forme très différente de ceux de la partie de la péninsule où ils ne se sont pas établis, constatant l'étroite parenté de la langue bretonne armoricaine avec le breton insulaire, M. de la Borderie en a conclu que le gaulois avait totalement disparu au moment de leur arrivée et que le breton d'Armorique est de toutes pièces une importation insulaire. M. de Courson, dans ses prolégomènes au *Cartulaire de Redon*, reproduit la plupart des idées de M. de la Borderie... »

La vérification des références données aux *Annuaire historiques et archéologiques de Bretagne* de la Borderie, p. 72 et suiv. pour 1861 et p. 93 et

suiv. pour 1862, ne permet pas de retrouver, sur le problème de la langue, les idées que J. Loth attribue à cet auteur, et qui sont d'ailleurs démenties par son commentaire de la gwerz de la Vieille Ahès dans l'Annuaire de 1861. Au contraire, le premier des passages en question rend le même son que ce commentaire : « après le v^e siècle, impossible de trouver dans la partie de notre péninsule occupée par les Bretons une seule trace de l'existence des Armoricaains à titre de race distincte. Et y a-t-il en vérité rien de plus naturel, en présence des circonstances que j'ai exposées, quand on se rappelle surtout que ces deux peuples, quoique séparés depuis longtemps, n'étaient pourtant après tout, que les deux branches d'un même tronc ¹ ? » Pour La Borderie, c'est l'étroite parenté du gaulois armoricain et du brittonique insulaire qui a favorisé la rapide assimilation des Armoricaains par les Bretons, qu'il présente comme beaucoup plus nombreux que les autochtones.

Loin que Joseph Loth fût en droit de s'appuyer sur la Borderie pour ce problème linguistique, c'est la Borderie qui, plus tard, se ralliera ostensiblement aux théories de J. Loth. Il écrivait en 1905 : « En l'état actuel de la science philologique, il est certain que le langage parlé vers 460 dans la péninsule armoricaine n'était ni le gaulois ni un dialecte celtique quelconque ; c'était, comme par toute la Gaule, un latin plus ou moins déformé, dit latin rustique ou langue romane, première étape de la transformation du latin en français. » « Le pays occupé (en Armorique) par les Bretons était tout entier de langue romane (dit un des maîtres de la philologie celtique) : il ne peut rester sur ce point important le plus léger doute. Bon nombre de noms de lieux, en effet, répandus par toute la Bretagne armoricaine et incontestablement d'origine gallo-romaine, présentent, à l'époque où ils ont été adoptés par les Bretons, les caractères spécifiques du roman, caractères totalement étrangers au celtique, notamment au breton ². »

« Donc la révolution linguistique opérée par les émigrations bretonnes dans la péninsule armoricaine ne fut pas seulement la substitution d'un dialecte à un autre dialecte de la même langue, ce qui serait déjà très significatif ; ce fut la substitution d'un idiome à un autre idiome qui n'était pas de la même famille, de la langue celtobretonne à la langue latine ou néo-latine : révolution beaucoup plus profonde et décisive ³. »

1. *Annuaire historique et archéologique*, année 1861, p. 73.

2. Ici, référence à Joseph Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, p. 22.

3. Arthur Le Moyne de la Borderie, *Histoire de Bretagne* I, p. 249.

On devine dans ce paragraphe la rétractation discrète, mais précise, par la Borderie de ce qu'il écrivait dans l'*Annuaire* de 1861, aux pages 73 et 181-182. Il s'inclinait devant l'autorité de J. Loth.

Mais les arguments majeurs de J. Loth sont souvent, aux yeux de la science actuelle, des affirmations aventureuses ou des raisonnements contestables. Faute de document historique attestant l'extinction du gaulois et la généralisation de l'usage du latin en Armorique avant l'arrivée des Bretons, il se tourne vers l'archéologie et la toponymie, et sollicite en faveur de sa thèse certains témoignages historiques concernant les ressemblances et différences entre langues celtiques à différentes époques.

« On peut voir, dit-il ¹, en parcourant le répertoire archéologique du Morbihan par M. Rosenzweig ², combien pour les seuls Vénètes les ruines romaines sont fréquentes; *elles le sont tout autant que dans le reste de la Gaule...* Partout se montre la main des romains; l'étude de la péninsule armoricaine donne à l'archéologue l'impression d'un pays non seulement complètement dompté, mais même complètement assimilé. Tout confirme cette impression. »

Mettons en face de ce texte l'opinion d'un de nos meilleurs spécialistes actuels de l'archéologie gauloise : « Le petit nombre des ensembles urbains et des monuments importants retrouvés en Armorique fait présumer que *cette région a été moins que toute autre romanisée*; la fréquence des noms gaulois dans les inscriptions semble confirmer que, dans les régions isolées, les traditions indigènes se sont mieux conservées qu'ailleurs; que les habitudes romaines ont été les plus fortes dans le Midi et en Rhénanie ³ ».

C'est précisément pour des villes parmi les plus romanisées du Midi et de la Rhénanie, Bordeaux et Trèves, que nous avons des témoignages sûrs de la survie du gaulois en plein iv^e siècle. Si l'on admet avec P. M. Duval que l'Armorique a été moins romanisée que toute autre région, on renonce par là-même à suivre J. Loth quand il affirme que les ruines romaines y sont aussi fréquentes que dans tout le reste de la Gaule, et qu'elle a pu être latinisée avant Trèves même (voir plus haut p. 329).

Les lacunes de la documentation historique concernant l'émigration bretonne telle qu'il la conçoit, Joseph Loth les comble systématiquement

1. *L'émigration bretonne en Armorique*, p. 72.

2. Rosenzweig, *Dictionnaire archéologique du département du Morbihan*, Paris 1863.

3. Paul-Marie Duval, *La vie quotidienne en Gaule*, Hachette, Paris, 1952, p. 331.

par le recours à la toponymie. C'est là un point central de sa doctrine, et, sans doute aussi, la faiblesse majeure de son système. Il semble bien en effet, d'après le texte qu'on va lire, qu'une certaine doctrine toponymique héritée d'Aurélien de Courson l'ait poussé à compléter arbitrairement le tableau de l'émigration bretonne tel qu'il ressortirait des seuls documents historiques :

« *A la trace des noms d'hommes et de lieux, nous pouvons suivre les émigrants lorsque les textes nous manquent.* Quoique Vannes fût au pouvoir des Francs, les Bretons s'étaient répandus dans toute l'étendue du Vannetais avant Charlemagne. Au IX^e siècle, en effet, les noms d'hommes et beaucoup de noms de lieux sont bretons jusqu'au-delà de la Vilaine. Or, il est clair que sous la domination de Charlemagne, les Bretons ne pouvaient avoir fait de conquêtes de ce côté. Les noms d'hommes dans la zone de Guérande et Batz, au IX^e siècle, dans toutes les chartes du cartulaire de Redon, sont bretons. Pour Plessé, Avessac, Felkeriac (Fougeray), on ne trouve que des noms bretons. M. de Courson, dans la carte de la péninsule insérée dans son édition du cartulaire de Redon, a figuré assez exactement la limite séparative du pays romain du pays breton, au IX^e siècle, par une ligne partant des bords de la Loire...pour aller aboutir à l'embouchure du Couesnon. Au delà de cette ligne, en effet, les noms d'hommes sont en général francs et les noms de lieux gallo-romains ¹.

Ce texte contient implicitement l'aveu capital qu'avant d'aborder l'étude de l'émigration bretonne, Joseph Loth était déjà prisonnier de la doctrine d'Aurélien de Courson, à la suite duquel il jugeait de l'extension extrême de la langue bretonne et donc des émigrants bretons vers l'est d'après la limite des noms de lieux en *-ac* ². Joseph Loth pousse très loin la logique de ce système :

« La question des noms de lieux en amène une autre : Qu'est devenue la population gallo-romaine de la péninsule dans la région occupée par les Bretons ? La haine des Bretons pour l'étranger, leur répulsion pour toute alliance en dehors de leur race, que nous avons vue se manifester par tant de traits des deux côtés de la mer, portent à croire que dans la région où la population émigrante a été réellement prépondérante, les Gallo-Romains ont été réduits en esclavage ou plus probablement expulsés. L'apparition subite du grand *pagus Oximensis* dans la région des Sagii, au VI^e siècle, est peut-être la conséquence d'une émigration des Ossismii. Toute la question se réduit à savoir dans quelle région la race bretonne a dominé par le nombre. *L'histoire et l'étude des noms de lieux peut fournir la solution du problème.* Un des faits les plus frappants de l'histoire de Bretagne, c'est le brusque recul de la

1. *L'émigration bretonne en Armorique*, p. 185-186.

2. Voir p. xc des *Prolégomènes du Cartulaire de Redon* la présentation par A. de Courson de cette ancienne frontière linguistique, et l'explication de son recul vers l'ouest après les invasions normandes.

langue bretonne aux ^x^e-^{xiii}^e siècles. Au ^x^e siècle, la limite part d'auprès de Donges pour atteindre l'embouchure du Couesnon. Un siècle ou deux après, elle est reportée de quinze ou vingt lieues en arrière, excepté sur la côte. Aux ^{xii}^e-^{xiii}^e siècles, la langue bretonne est renfermée à peu près dans les mêmes bornes qu'aujourd'hui....

On a été chercher l'explication de ce recul si considérable de la langue bretonne dans l'espace d'un siècle ou deux, dans les bouleversements produits en Bretagne par la grande invasion normande du commencement du ^x^e siècle. On a dit que la population avait, dans une proportion considérable, émigré en France, et que lorsqu'elle était revenue elle avait perdu l'habitude de la langue bretonne... C'est la classe inférieure, ce sont les gens attachés à la glèbe qui restent. Les Bretons nobles et libres s'expatrièrent. Dès lors, dans la zone où ils formaient la classe conquérante et où ils s'étaient simplement substitués aux maîtres du sol, la langue romane indigène ne fut plus contrariée dans son développement et ne tarda pas à reprendre le dessus. Beaucoup de Bretons ne revinrent pas ou périrent... Nous sommes donc en droit d'affirmer que dans toute la région où, du ^x^e au ^{xii}^e-^{xiii}^e siècle la langue bretonne cessa d'être en usage, les Bretons ne formaient qu'une couche peu épaisse de population...

La forme des noms de lieux vient à l'appui de nos conjectures. *On peut poser en principe, comme l'a fait M. d'Arbois de Jubainville, que les noms de lieux en -ac en Bretagne sont, en général, d'origine gallo-romaine...* Or, ces noms gallo-romains sont extrêmement nombreux dans la zone où la langue bretonne a cessé d'être parlée quelque temps après l'invasion normande, très rares dans la zone où le breton a persisté... Nous avons le droit de conclure que la population gallo-romaine dans toute cette région [aux nombreux noms en -ac] était fort dense, et que si le breton y a dominé, une langue romane n'a jamais cessé d'y être parlée. La population conquérante ayant disparu ou considérablement diminué en nombre à la suite de l'invasion normande..., la langue indigène n'a pas tardé à reprendre le dessus et à étouffer, au bout d'un siècle ou deux, la langue bretonne ¹.

Jusque là, tout semble se tenir assez bien dans le système, visiblement conçu en fonction de la « zone qui entoure Redon », pour laquelle le *Cartulaire* fournit quantité d'anciens noms de lieux en -ac. Soulignons que, de l'aveu de Joseph Loth lui-même, à défaut de textes anciens explicites sur la question, c'est désormais la toponymie, grâce aux noms en -ac, qui lui fournit le critère pour juger des rapports numériques entre Bretons et Gallo-Romains dans le domaine perdu par la langue bretonne après les invasions normandes.

Or, si le recul ou le maintien de la langue bretonne avait dépendu, en fait, de la densité relative de noms de lieux en -ac, indice de peuplement gallo-romain, en face d'autres toponymes révélateurs d'un

1. *L'émigration bretonne en Armorique*, p. 192-198.

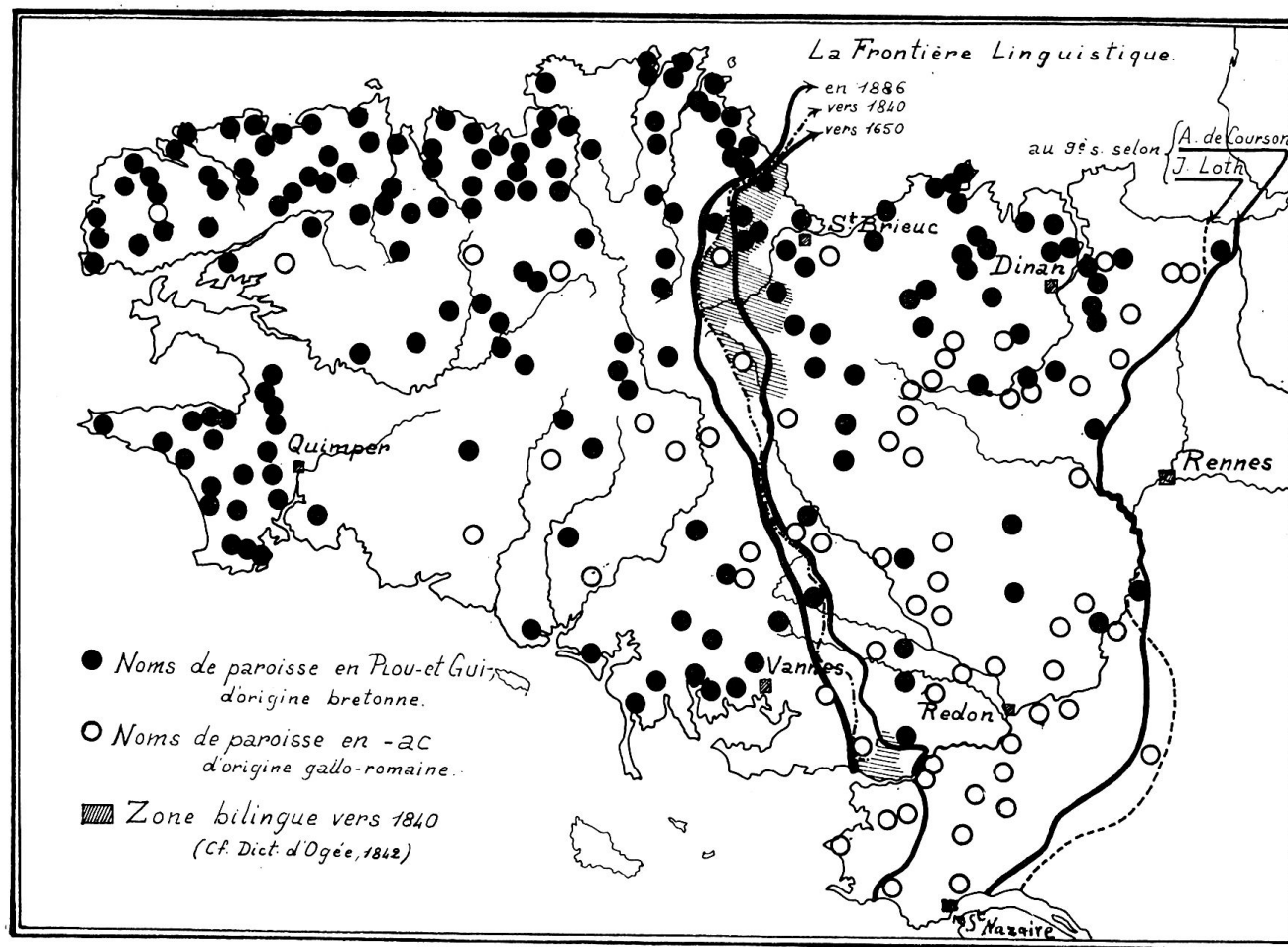
peuplement breton, c'est sur la côte atlantique, et non sur la Manche, du Mont Saint-Michel à Saint-Brieuc et un peu au-delà, qu'elle aurait dû perdre le plus de terrain. Joseph Loth se rend compte de cette contradiction. Il essaie d'y répondre par de nouvelles hypothèses qui, à la réflexion, ne font que mieux ressortir l'illogisme et l'inconséquence de la doctrine toponymique prise comme principe directeur pour suppléer à l'insuffisance des textes, et suivre, sans leur secours, les émigrants bretons à la trace.

« Le pays de Guérande, entouré de populations de langue romane, a gardé le breton jusqu'à nos jours, et cependant l'invasion normande l'a éprouvé tout aussi fortement que le reste de la Bretagne : c'est que la population bretonne y était dominante et formait peut-être même une colonie pure de tout mélange » (p. 199).

Joseph Loth a précédemment posé en principe que « les noms de lieux en *-ac* en Bretagne sont, en général, d'origine gallo-romaine », et qu'à l'arrivée des Bretons les Armoriciens y parlaient un dialecte roman. Or, ces noms de lieux en *-ac* ne sont nulle part plus denses que dans la presqu'île de Guérande, où le parler celtique ne s'est éteint qu'au début du *xx^e* siècle. On y relève les communes d'*Assérac*, *Escoublac*, *Herbignac*, *Piriac*, sans compter les hameaux d'*Avrillac*, *Billac*, *Boyac*, *Lauvergnac* (2 fois), *Lesnérac*, *Lessac*, *Meliniac*, *Mézerac*, *Montpignac*, *Mouzac*, *Quimiac* ou *Tumiac*, *Rézac*, *Tréméac* (2 fois). Par contre, aucun nom de paroisse en *Plou-*, signe reconnu de la densité de la colonisation d'origine insulaire sur les côtes occidentale et septentrionale de l'Armorique, face à la Grande-Bretagne.

Joseph Loth se garde bien de faire la moindre allusion à cette toponymie si éloquente de la presqu'île de Guérande, qui lui était pourtant familière. Et c'est là qu'il suppose une population bretonne dominante, qui « formait peut-être même une colonie pure de tout mélange ». L'hypothèse est évidemment désespérée. Elle n'a d'autre but que de sauver le principe fondamental de la thèse de Loth, à savoir que les Gallo-Romains ne parlaient plus gaulois à l'arrivée des Bretons, et que toute trace de langue celtique constatée après l'immigration bretonne ne peut être que d'origine insulaire. Mais il faut de temps en temps un habile et vigoureux coup de pince aux faits pour les introduire de force dans le carcan de cette théorie, dont Loth était lui-même prisonnier.

Sur les rives de la Manche, la difficulté, dans le cadre de la théorie de Loth, est de rendre compte du recul du breton. « Sur la côte nord, le breton s'étend [aujourd'hui] beaucoup moins loin que sur la côte sud.



Carte de répartition des toponymes en *Plo-* (ou *Gui-*) et en *-ac* (dessinée par Bernard Tanguy). Les noms de lieux d'origine bretonne, très denses sur les côtes opposées à la Grande-Bretagne, sont rares sur la côte atlantique de Quimper à Saint-Nazaire, sauf autour de Vannes. La seule phase bien connue de l'installation des Bretons sur la côte sud est la conquête du Pays de Vannes par des Bretons venus de l'intérieur, et non par mer.

Cependant, il n'est pas douteux que les Bretons ne l'aient très fortement occupée. Dol a été choisi par Nominoé comme le centre religieux de la Bretagne ; les noms de lieux de formation bretonne y sont très nombreux, les noms en *-ac*, comme tout le long de la côte du reste, très rares. Si le breton y a disparu assez vite (vers le XII^e siècle), c'est que la race bretonne n'était probablement bien dense que le long de la côte, et que, à quelques lieues de la mer, au-delà des limites sud de l'évêché de Dol, l'élément gallo-romain était considérable¹ ».

Mais la bande côtière, au peuplement breton assez dense d'après la toponymie, est plus large sur la Manche que celle de la presqu'île guérandaise où le breton s'est maintenu si longtemps. Ainsi donc, les « très nombreux noms de lieux de formation bretonne » en face des « très rares noms [gallo-romains] en *-ac* » n'ont pu empêcher la rapide extinction de la langue bretonne sur la côte nord, tandis que sur la côte sud la suprématie absolue des noms de lieux en *-ac* ne lui a pas été fatale pendant de longs siècles. Les tenants de la complète romanisation de l'Armorique avant l'arrivée des Bretons ne sortiront jamais de cette contradiction.

Joseph Loth s'y est débattu toute sa vie. On le voit bien par son long article sur *Les langues romane et bretonne en Armorique* dans la *Revue Celtique* de 1907 (t. XXVIII, p. 374-403). Sa première phrase révèle moins la sérénité olympienne du savant sûr de lui qu'un certain agacement devant une contradiction persistante qu'il essaie de désarmer, sinon d'intimider pour la réduire au silence : « Depuis que les études celtiques sont entrées dans une voie scientifique, les écrivains compétents sont tombés d'accord que le breton était une langue insulaire importée de toutes pièces en Armorique, et que la langue parlée dans la péninsule à l'époque de l'émigration était une langue romane. »

Les contradicteurs étaient donc informés de ce qu'il pensait de leur compétence, et de leur aptitude à comprendre la « voie scientifique ». Néanmoins il recommence pour eux une démonstration laborieuse, et annonce pour plus tard un ou deux volumes qui la complèteront, mais qui n'ont jamais vu le jour.

Il s'agissait pour lui de prouver que la langue bretonne avait d'abord étendu assez loin vers l'est son domaine au détriment d'un parler roman, puis d'expliquer son recul : « J'ai fait un dépouillement à peu près complet du cadastre de toutes les communes sur lesquelles, en dehors de la

1. *L'émigration bretonne*, p. 199.

zone bretonnante actuelle, la discussion peut porter ; j'y ai joint l'étude des cartulaires et chartes qui peuvent fournir des matériaux, mais je n'ai pu encore tout compiler. Ces documents, commune par commune, constituent déjà un répertoire important qui s'enfle de plus en plus, et aboutira peut-être à un ou deux volumes. Le lecteur y trouvera les preuves de ce que j'avance » (p. 378).

La bibliothèque de Rennes conserve ce volumineux dossier, constitué avec la collaboration des instituteurs et secrétaires de mairie, qui dépouillèrent les cadastres. Joseph Loth l'étudia avec un sérieux dont voici une preuve frappante. Une carte de Bretagne du milieu du XVII^e siècle¹, dont il ne semble pas avoir eu connaissance, marque encore comme bretonnante toute la presqu'île de Guérande, où il signale à plusieurs reprises (p. 380, 383, 390) que le breton a dû persister très tard : « Loire-inférieure : les paroisses de : *Escoublac* (Saint-Nazaire), *Saillé*, *Guérande*, *Batz*, *Piriac*, *Le Croisic*, *La Turballe*, *Saint-Lyphard*, *Asserac*, *Herbignac*, et celles de *Pénestin*, *Camoel*, *Férel* qui sont du Morbihan, quoique dans la même péninsule, sont hors de cause : le cadastre y est encore presque entièrement breton et sûrement le breton n'a cessé d'y être parlé qu'assez récemment. Ces communes appartiennent à ce que j'ai appelé zone *exclusivement bretonnante* » (p. 390).

De toutes les paroisses ainsi nommées, seule *Escoublac* est située dans la zone de langue française : elle avait déjà cédé à l'attraction de Saint-Nazaire. Partout ailleurs dans la presqu'île guérandaise le tracé de la frontière linguistique d'après cette carte coïncide rigoureusement avec celui que J. Loth avait déduit de l'examen du cadastre. On devine par là l'intérêt de son travail. Il le concluait ainsi :

« Tels sont les principaux résultats de cette étude, hérissée de difficultés de toute sorte, extrêmement ardue, mais d'un intérêt capital, *touchant au fondement même de l'histoire de la péninsule armoricaine*. Une publication ultérieure, quand les matériaux si complexes à mettre en œuvre seront entièrement réunis, les précisera, et, je n'en doute pas, ne fera que les confirmer » (p. 403).

1. Elle s'intitule *PRAEFECTURA DUCATUS BRITANNIAE, quæ SUPERIOR et INFERIOR*, et porte la mention suivante : *Ex editore* GE^o et LE^o. VALCK, *cum Privileg*. Un autre exemplaire examiné de la même carte, mais d'une édition différente, indiquait : *Editore* IOH. BAPT. HOMANNO, *Nurmbergie*. La Basse-Bretagne est en jaune, la Haute-Bretagne en rose. Port-Louis, ainsi nommé à partir de 1618, est mentionné, mais pas Lorient, dont les débuts remontent à 1666. Un pli central dans les deux exemplaires révèle qu'ils ont fait partie d'anciens atlas.

Il s'agissait bien, en effet, du fondement même de l'histoire de Bretagne. Il pourrait bien s'agir aussi un peu d'un des fondements de l'histoire de France. Car si l'on admet que l'Armorique parlait encore gaulois à l'arrivée des Bretons, il est probable que nulle part mieux que dans la presqu'île de Guérande cette langue ne pouvait échapper à la « contamination » par le breton.

Joseph Loth n'apportait dans cet article aucun argument bien nouveau à la thèse qu'il défendait passionnément depuis 1883, après l'avoir empruntée à Aurélien de Courson, qui la devait un peu à Sismondi. Il semblerait que, non seulement son *Émigration bretonne*, mais l'œuvre de sa vie tout entière se soit inspirée de la belle conclusion du *Cartulaire de Redon* d'Aurélien de Courson, qu'il vaut la peine de citer intégralement :

« Naguère le plus éminent de nos historiens proclamait l'importance, plus que cela, la nécessité de publier les annales si variées, si peu connues, des divers pays dont s'est formée la France. Jusqu'ici, en effet, qu'est-ce que la plupart de nos histoires avant le ^{xvi}^e siècle, sinon d'uniformes compilations où toutes les contrées offrent le même aspect, tous les hommes le même caractère, toutes les idées le même type, toutes les voix le même accent ? Et cependant, lorsqu'on jette les yeux sur les vieux documents publiés depuis deux cents ans ou enfouis dans nos archives, que de titres précieux où se retrouvent l'image et le coloris même du siècle qui les a produits ! Que de chartes, de vieilles institutions, d'usages séculaires, propres à faire ressortir les différences de race, de climats, de mœurs, de dialectes entre une province et une autre ! A ce point de vue le Cartulaire de Redon mérite certainement d'occuper le premier rang parmi les ouvrages insérés dans la Collection des documents inédits. Cantonnés aux extrémités de la Gaule, sans communications, pour ainsi dire, avec les Francs qu'ils ne séparaient pas, dans leur haine, des Saxons persécuteurs de leur race, les Bretons proprement dits ont pu conserver, mieux que leurs voisins, l'empreinte de leur nationalité, et, à l'heure où nous écrivons ces lignes, ils se distinguent encore des *Gallo*s, non seulement par le langage, mais aussi par la conformation physique, l'imagination, les habitudes, la trempe du caractère. Cette originalité, restée à peu près intacte jusqu'à la fin du ^{ix}^e siècle, nous n'avons rien négligé pour la faire ressortir dans les pages qui précèdent. Puisse l'homme de génie qui mettra plus tard en œuvre les recherches accumulées depuis deux siècles et demi trouver dans nos Prolémogènes quelques renseignements utiles ! *Puissions-nous le guider, sans l'égarer, sur le territoire des diverses petites peuplades armoricaines et bretonnes ; le conduire sûrement aux lieux où s'élevaient les oppida gaulois, où passaient les voies romaines foulées par les légions de César, où la flotte de Brutus détruisit la marine gauloise, et où, plus tard, les Francs, les Bretons, les Normands se livrèrent tant de combats ! Notre travail n'a pas d'autre but ; et nous nous estimerons largement payé de nos peines, s'il peut servir d'itinéraire à l'historien, vraiment complet, qui saura voir et peindre la France tout entière, de l'orient à l'occident, du nord au midi ;*

la voir et la peindre telle qu'elle est, grande, non par l'uniformité, mais au contraire par la variété de ses populations, de leurs mœurs, de leurs coutumes, de leurs idiomes : *Adstilit regina ... circumdata varietate* (Psalm XLIV, 10 »¹).

Il est permis de croire que, le continuateur qu'A. de Courson appelait de tous ses vœux, il l'a involontairement égaré en voulant corriger, pour la rendre acceptable, la doctrine de Sismondi sur l'extinction du gaulois.

Si Jean Charles Léonard Sismonde de Sismondi, historien et économiste suisse né et mort à Genève, n'avait pas commis un livre parlant « de l'intérêt de la France à l'égard de la traite des nègres », sans doute les idées que les Français se font aujourd'hui de l'extinction de la langue gauloise eussent-elles été bien différentes.

F. FALC'HUN.

1. *Prolégomènes*, p. CCCXLI-CCCXLII.